

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 010 / 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : MAR1712

**OBJET : Avenant n°1 valant fixation définitive du prix
Marché d'assurance en dommage ouvrage pour les travaux de construction /
rénovation de l'école maternelle Villancourt**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 17 avril 2014 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n° 117/2017 du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché d'assurance en dommage ouvrage pour les travaux de l'école maternelle Villancourt, qui comporte un prix définitif pour l'assurance « Tous Risques Chantier » et un prix provisoire pour l'assurance « dommage ouvrage ». Le volet « dommage ouvrage », pour lequel le prix définitif de l'assurance est établi une fois le coût définitif des travaux arrêté. Etant précisé que le coût de l'assurance est un pourcentage du coût définitif des travaux.

CONSIDERANT le montant des plus-values et révisions de prix constatées, il en résulte une plus-value de 1 002,77 € TTC

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant en plus-value avec l'entreprise SMABTP – 114, avenue Emile Zola – 75 739 Paris cedex 15, titulaire du marché.

Avec une plus-value de 1 002,77 € TTC, cela porte le montant du marché de 26 472,60 € TTC à 27 475,37 € TTC soit une augmentation de 3,78 %.

Cette dépense est inscrite au budget 2020

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :
- dépôt en Préfecture le 12 mars 2020
- publication le 12 mars 2020
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 12 mars 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_010
Date de la décision:	2020-03-12 00:00:00+01
Objet:	Avenant n°1 valant fixation définitive du prix - Marché d'assurance en dommage ouvrage pour les travaux de construction / rénovation de l'école maternelle Villancourt
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20200312-DEC_2020_010-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20200312-DEC_2020_010-CC-1-1_0.xml	text/xml	1037
nom de original: DEC_2020_010marches.pdf	application/pdf	112528
nom de métier: 99_DC-038-213803174-20200312-DEC_2020_010-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	112528

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mars 2020 à 11h24min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mars 2020 à 11h24min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mars 2020 à 11h24min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 mars 2020 à 11h24min42s	Reçu par le MI le 2020-03-12